



Le C|A.U.E. de la Manche recrute en Contrat à Durée Indéterminée un(e) Architecte-Conseiller

L'association

Créés par la loi sur l'architecture de 1977, les C|A.U.E. (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) sont des associations spécifiques regroupant l'État, les différentes collectivités territoriales ainsi que les acteurs socio-professionnels impliqués dans l'aménagement du territoire et du cadre de vie.

Au plan local, le C|A.U.E de la Manche a été mis en place par le Préfet et le Président du Conseil général en 1991. Son statut associatif en fait un organisme autonome, régi par une assemblée générale et un conseil d'administration dont la composition a été déterminée par décret.

Le C|A.U.E est un outil au service d'un territoire, de ses habitants, des institutions, des élus et de ses acteurs. Ses missions sont de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage par des actions de conseil, de sensibilisation, de formation et d'information.

Lorsqu'il accompagne des communes qui le souhaitent sur leurs projets d'aménagement, la collectivité demeure bien la responsable du projet, le C|A.U.E n'intervenant qu'en ressource pour l'aide à la décision, la structuration du dossier et l'organisation des appels d'offre.

De la petite à la grande échelle, pour le particulier ou pour la collectivité, l'objectif du C|A.U.E est la promotion et l'amélioration de la qualité du cadre de vie, dans le respect des principes du développement durable.

Les quatre missions définies par les statuts

Conseiller les collectivités : être à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Conseiller les particuliers : fournir aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions, leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans se charger de la maîtrise d'œuvre.

Former : contribuer directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des agents de l'administration et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction, du paysage, de l'urbanisme et de l'environnement.

Informier / sensibiliser : développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation des publics (grand public, scolaires, amateurs) dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

Description de l'environnement professionnel

Le C|A.U.E de la Manche rassemble une équipe pluridisciplinaire de 15 personnes :

1 directeur, 1 responsable administrative, 1 assistante de direction, 1 secrétaire, 1 documentaliste, 1 graphiste, 1 géomaticienne, 1 thermicien, 3 architectes-conseillers, 2 paysagistes-conseillers, 2 urbanistes-conseillers.

UN(E) ARCHITECTE- CONSEILLER

CDI

CANDIDATURE

À transmettre par mail à l'attention de Madame la Présidente du C|A.U.E de la Manche (courrier@caue50.fr)

avant le 14 mai 2022

- CV, lettre de motivation, prétentions salariales (2 pages maximum),
- éventuellement 1 book de références format A4 (10 pages maximum).
- Période d'entretiens à prévoir 1ère quinzaine de juin 2022.

CONTACT ET INFORMATIONS

Emmanuel Fauchet, directeur du C|A.U.E de la Manche
02 33 77 20 77

DESCRIPTION DU POSTE

Ce poste est un emploi partagé entre réflexion, terrain, animation, sensibilisation des publics de notre département. En lien avec l'équipe pluridisciplinaire, sous l'autorité du Directeur, le (la) candidat(e) interviendra plus particulièrement sur les missions suivantes :

- Accompagner des collectivités et assurer un conseil ;
- Participer à un réseau de partenaires ;
- Représenter le C|A.U.E, par délégation de la Direction, dans certaines commissions techniques ;
- Informer, sensibiliser en lien avec les missions de la structure ;
- Communiquer auprès des différents publics du C|A.U.E ;
- Participer aux instances, réunions, rencontres, visites organisées par des tiers, etc. ;
- Animer des réunions pour tout type de public et notamment des réunions techniques et de concertation ;
- Sensibiliser des publics divers : élus, techniciens, représentants associatifs ou institutionnels ;
- Réaliser du reporting auprès de la direction ;
- Participer à la transversalité entre les métiers pour l'accompagnement de projets pluridisciplinaires ;
- Proposer, inventer.

PROFIL RECHERCHÉ

Savoir

- Architecte diplômé(e) (DPLG ou DE + HMONP) ;
- Expérience professionnelle significative en maîtrise d'oeuvre obligatoire (une expérience dans les missions de conseil aux collectivités sera également appréciée).

Savoir-faire

Il est attendu du (de la) candidat(e) des compétences en matière de :

- Expression orale, écrite et graphique ;
- Observation, analyse, synthèse et évaluation ;
- Compétences dans les domaines de la transition écologique et énergétique ;
- Grande sensibilité au paysage et à la qualité des espaces publics ;
- Intérêt pour l'organisation de marchés publics innovants ;
- Pédagogie et diffusion, vulgarisation de savoir.

Savoir-être

En lien avec les missions du C|A.U.E, le (la) candidat(e) devra présenter des compétences dans le cadre de "la posture de conseil" :

- Aptitude au travail transversal pluridisciplinaire dans le respect des valeurs et des compétences de chacun, faculté d'adaptation ;
- Disponibilité, aptitude au travail en équipe, réactivité, agilité ;
- Écoute, curiosité, bienveillance, aisance relationnelle, prise de recul ;
- Rigueur, organisation.

CONDITIONS

Contrat à durée indéterminée, statut cadre, forfait jours à temps complet incluant des possibilités de télétravail, à pourvoir dès que possible au plus tard le 1^{er} septembre 2022 (période d'essai de 4 mois). Poste basé à Saint-Lô.

Déplacements professionnels fréquents dans le département de la Manche (Permis B obligatoire, usage de 3 véhicules de service partagés).

En vertu des statuts du C|A.U.E, le(la) salarié(e) ne pourra exercer, dans le département de la Manche, aucune activité personnelle concernant l'architecture, l'urbanisme, le paysage ou l'environnement, à l'exception des tâches d'enseignement et de formation.

ÉQUIPEMENTS MIS À DISPOSITION POUR L'EXERCICE PROFESSIONNEL

Bureau partagé, ordinateur portable et téléphone mobile.

RÉMUNÉRATION

Selon la convention collective des C|A.U.E

C

2, place Général de Gaulle
50000 SAINT-LÔ
02 33 77 20 77
courrier@caue50.fr

www.caue50.fr

